



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Paris, le 5 novembre 2009

Réunion du 4 novembre 2009

Etaient présents :

Matthieu Chabanel, sous-directeur des ports et du transport fluvial, DGITM/DST/PTF
Patrice Chamaillard, adjoint au sous-directeur, DGITM/DST/PTF/
Sonia Kucybala, chef du bureau des ports, DGITM/DST/PTF1
Véronique Grignon, adjointe au chef de bureau des ports, DGITM/DST/PTF1
Jean-Loup Petit, sous-directeur des Affaires Maritimes, DGITM/DAM
Edmond Graszka, sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et des contractuels, DRH/SGP/EMC
Pierre Roux, chef du bureau des personnels, EMC, DRH/SGP/EMC3
Philippe Roubieu, sous-directeur de la modernisation, SG/SPES/MOD
Nadège Courseaux, adjoint au chef de département chargé du dialogue social, SG/DRH/RS

Eric Roellinger, Jean-Luc Duhamel et Eric Destable pour le SNOP FO

Nous avons été reçus mercredi 4 novembre au ministère pour traiter deux questions précises :

1. Sur notre intégration au sein des DML

Cela s'est fait sans concertation préalable, les préfigurateurs découvrant pour bon nombre, notre corps et la particularité de nos missions. Monsieur Petit reconnaît que le calendrier imposé par le gouvernement était serré et que cela ne s'est pas passé dans les règles prescrites. Toujours est-il que pour le moment rien n'est acté et que les organigrammes peuvent encore évoluer, les préfets de département devant se positionner sur le maintien des capitaineries au sein des trois services maritimes existants ou à l'intégration départementale. De plus, la DST a été très claire sur ce sujet, il n'est pas question que nous fassions le boulot des AFFMAR et inversement.

Quand au fait de d'avoir un administrateur comme chef de service, nous avons bien des ingénieurs auparavant, il apprendra à nous connaître et à faire son acculturation.

La DRH va établir une fiche de présentation du corps des officiers de port afin de la diffuser dans les services afin de ne plus être confronté à des chefs de service qui ne connaissent ni nos missions, ni nos grades et prérogatives.

La DGITM fera un rappel aux nouveaux chefs de service (CS) lors de la première réunion des CS au ministère.

2. Sur le positionnement des officiers de port au sein du ministère, (point dur de cette réunion).

En effet, depuis des années, il nous a été souvent répondu que tel ou tel sujet posait problème à l'administration : "vous êtes un corps atypique, macro grade, mono programme, donc vous ne rentrez pas dans le cadre de cette mesure".

Coordonnées du Secrétaire général Adjoint : Eric Destable, 94 impasse Jacques Cartier
62730 MARCK – Tél. 0672990185

Courriel : eric.destable@wanadoo.fr eric.destable@developpement-durable.gouv.fr

Par exemple, la fusion du corps, la revalorisation de nos grilles indiciaires, les mesures catégorielles, et nous en passons, trouvaient systématiquement une fin de non recevoir.

Nous avons alors demandé une bonne fois pour toute de régler cette question d'atypisme. Monsieur Grask nous a répondu que les officiers de port et officiers de port adjoint forment une filière à eux seuls. (*Première nouvelle*).

Il nous demande pourquoi nous insistons pour intégrer une filière particulière, la technique en l'occurrence.

Après avoir développé les arguments que nous vous avons présentés par le courrier du 5 octobre dernier, il nous précise que le problème des filières, pour les différents corps, d'avoir des passerelles entre eux afin de permettre aux agents le passage d'un corps à l'autre au sein de cette filière. Notre corps étant "protégé" en terme de nombre de postes (*nous sommes les seuls au sein du ministère à augmenter en nombre*) nous sommes de facto une filière à nous seuls.

Cela ne change pas grand chose à notre positionnement au sein du MEEDDM, nous présentons à nouveau nos demandes : classement en filière technique et création d'un corps unique à trois grades en catégorie A.

La DRH prend note, trouvant l'idée intéressante, le problème étant que les A types ne comportent que deux grades. (*Si quelqu'un connaît un corps de A à trois grades, on prend*)

Le ministère de la Fonction Publique s'oppose à la création de tout nouveau corps (ce qui n'est pas incompatible pour nous en faisant des deux corps, un corps unique de catégorie A).

La DRH s'engage donc à nous proposer dans un premier temps et d'ici 6 mois, un B type pour les lieutenants, ce qui contrairement à la réunion du 30 juin dernier nous ramène à une proposition de révision des grilles indiciaires de fin 2012 à 2010.

Dans le cadre de la fusion des corps, la Fonction Publique a trouvé intéressante la proposition du MEEDDM de créer trois filières (propositions présentées le 5 mai dernier): une administrative, une technique et une de contrôle qui concernerait plus particulièrement les différentes polices et les missions régaliennes.

Si cette proposition venait à se concrétiser, nous aurions notre place au sein de cette dernière mais comme pour tous les autres corps, aux environs de début 2013.

Nos interlocuteurs ont bien compris que nous n'acceptons plus d'être un corps au rabais.

C'est également dans ce cadre que **les 16 lauréats du concours 2009 vont être reclassés à l'échelon 4 de leur grade à compter du 11 octobre 2009** (protocole Jacob), suite à la signature du décret modifiant les statuts des officiers de port adjoints.

De plus, **il est conseillé aux trois OPA des ports de Granville, Douarnenez et du Guilvinec de se positionner en détachement illimité** à compter du 17 novembre prochain et ne pas intégrer la Fonction Publique Territoriale (FPT) en qualité de contrôleur des travaux territoriaux. Le changement de l'homologie est lourd, cela se fait en interministériel avec le MEEDDM, la Fonction Publique et la FPT, donc si et je dis bien si, il devait y avoir un passage du corps à la FPT, alors le ministère demanderait une modification du décret du 30 décembre 2008 pour prendre en compte notre revendication minimale qui est de classer les OPA en techniciens supérieurs de la FPT et non en contrôleurs des travaux.

Cela n'est pas réalisable pour trois agents mais le serait pour les cent quatre vingt dix restants, aussi le détachement illimité permettra à ces lieutenants d'attendre un éventuel reclassement.

Pour conclure, la DST réaffirme officiellement qu'aucune décision n'est prise ou envisagée pour le moment, concernant le transfert du corps. Les conclusions de l'audit seront étudiées et nous en débattons pour déterminer l'avenir des corps. Nous rappelons la position du SNOP FO, inchangée, qui est de rester au sein de la Fonction Publique d'Etat.

Eric Destable

Secrétaire Général Adjoint du SNOP FO